

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 31 mars à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 20 mars 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - GIUSTI Jacques - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS : UGO René - HUMBERT Cédric - BOYER Max - DECARD Guillaume - CHIRON Hervé - MERIMECHE Kader

SECRETAIRE DE SEANCE : RAOUST Jean-Paul

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Février 2025
- Budget Prévisionnel – Exercice 2025
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses canalisations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy

Monsieur Jean-Paul RAOUST a été désigné en qualité de Secrétaire de séance par le comité syndical (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le procès-verbal de la dernière séance du 19 Février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Après avoir procédé à l'énoncé de l'ordre du jour et à l'appel des membres présents, Madame la Présidente donne la parole à M. JOURTAU – Directeur du SEVE.

Délibération n°2025-002 – Budget Prévisionnel – Exercice 2025

Madame la Présidente soumet à l'examen du Comité Syndical le projet de budget primitif, appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions :

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget,

VU les pièces et documents budgétaires présentés par Madame la Présidente,

APRES avoir débattu de l'orientation budgétaire au cours de la séance du 19 Février 2025,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement, au niveau du chapitre en section d'investissement, dont la balance s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 042 667,00		6 042 667,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	463 700,00		463 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	363 101,40		363 101,40
66	Charges financières	970 670,09	0,00	970 670,09
67	Charges exceptionnelles	69 010,51	0,00	69 010,51
68	Dot. Amortiss. dépréciat., provisions	2 000,00	1 868 827,00	1 870 827,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 911 149,00	1 868 827,00	9 779 976,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 779 976,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	240 491,00	240 491,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 428 365,00	0,00	1 428 365,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	532 100,00		532 100,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 202 628,00	176 101,00	1 378 729,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
30	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 170 093,00	416 592,00	3 586 685,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 586 685,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réalisées (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
613	Atténuations de charges	0,00		0,00
66	Achats et variations des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 857 587,00		5 857 587,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Productions immobilisables		0,00	0,00
75	Produits issus de la fiscalité (5)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 119 553,00		2 119 553,00
76	Autres produits de gestion courante	778 380,90		778 380,90
78	Produits financiers	890 080,00	0,00	890 080,00
77	Produits exceptionnels	718,00	240 421,00	241 239,00
79	Reprise amort., dépréciat ⁿ et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	8 536 485,90	240 421,00	8 776 976,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 776 976,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réalisées (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	108 000,00	0,00	108 000,00
18	Subventions d'investissement reçues	1 438 757,00	0,00	1 438 757,00
24	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
25	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
1B	Emprunts et dettes assimilées (sauf 108B non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
10	Comptes liaison : affactur ⁿ BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	178 181,00	178 181,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affactur ⁿ	0,00	0,00	0,00
25	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations transférables	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 968 527,00	1 968 527,00
29	Dépréciat ⁿ des immobilisations (4)		0,00	0,00
29	Dépréciat ⁿ des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
46...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
467	Dépréciat ⁿ des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virements de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 546 757,00	2 044 527,00	3 591 284,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 196	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 591 284,00
---	---------------------

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du syndicat(<https://seve-eau.fr>).

Délibération n°2025-003 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses canalisations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy

Le Syndicat de l'Eau du Var Est a réalisé l'extension de l'unité de potabilisation du Muy dont la capacité de potabilisation a été portée à 2 810 m³/h.

En accompagnement du projet d'extension de l'usine de potabilisation sur la commune du Muy, le SEVE, a estimé nécessaire la construction d'une nouvelle réserve d'eau potable de 16 000 m³ adaptée aux nouvelles capacités de production. Des conduites d'alimentation du réservoir et distribution seront également à réaliser.

Cet équipement permettra d'assurer et de sécuriser l'approvisionnement en eau des communes desservies. Ce projet a pour objet le remplacement du réservoir existant, d'un volume de 5 000 m³.

Les nouvelles installations d'extension de l'usine, à proximité immédiate du bâtiment existant, permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable et de faire face aux besoins de consommations futures des administrés.

Au titre de mesures compensatoires, la démolition du réservoir de 1 000 m³ de la commune du Muy et la renaturation paysagère du lieu est prévue.

Le SEVE a publié un appel d'offres ouvert pour un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses canalisations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les missions suivantes :

- La réalisation du dossier de déclaration de rejets au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement si nécessaire,
- Les études projet incluant entre autres les plans d'implantations, plans de masse, plans bâtis, les plans techniques, les coûts prévisionnels (PRO),
- Assistance au maître d'ouvrage à la passation d'un marché de travaux (ACT) comprenant la rédaction du DCE,
- L'examen de conformité (VISA),
- Direction de l'exécution des travaux (DET),
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC),
- L'assistance à la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Le montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage est de 10 000 000 € HT.

La procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 21 novembre 2024, conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au 14 janvier 2025 à 15h00.

Le nombre d'entreprises ayant retiré un dossier avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier est de 41.

Le nombre d'entreprises ayant retiré un dossier pour information ou recherche seulement est de 9.

Trois candidats ont remis une offre dans les délais :

- Groupement EGIS Eau (mandataire), BECO
- Artelia
- Groupement TPF ingénierie (mandataire), OTEIS, Fabrique HeTR

L'analyse des offres a été effectuée par le SEVE.

Après pondération, les trois candidats ont obtenu les notes suivantes :

Critère	Sous-critère	Artelia	Groupement EGIS Eau - BECO	Groupement - OTEIS - Fabrique He
Critère technique de l'offre	Critère 1 : méthodologie adaptée au projet	2,5	2,5	2
	Critère 2 : organisation des opérations	2,5	2,5	1
	Critère 3 : moyens matériel et humain affectés à l'opération	2,5	1,5	2
	Critère 4 : expérience en maîtrise d'œuvre pour des travaux similaires	1,5	1	1
	Note critère technique	9	7,5	6
	Note pondérée critère technique	10,0	8,3	6,7
Critère prix	Coûts des prestations	10,0	3,9	5,5
Note finale		10,0	7,2	5,6
Classement		1	2	3

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars 2025 à 11h et a décidé au vu de l'analyse des offres d'attribuer le marché à :

SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194 875 € HT, soit 233 850 € TTC.

A la suite de cet exposé,

Le comité syndical est invité à :

- Autoriser Madame la Présidente à signer avec SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194 875 € HT, soit 233 850 € TTC (deux-cent-trente-trois mille huit-cent-cinquante euros toutes taxes comprises), toutes pièces techniques et/ou administratives se rapportant à l'exécution dudit marché.
- Engager les crédits relatifs à l'opération au budget de l'exercice.

LE COMITE SYNDICAL,

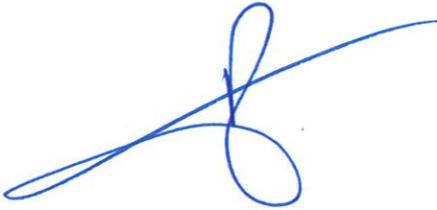
APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer avec SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194 875 € HT, soit 233 850 € TTC (deux-cent-trente-trois mille huit-cent-cinquante euros toutes taxes comprises), toutes pièces techniques et/ou administratives se rapportant à l'exécution dudit marché.
- **ENGAGE** les crédits relatifs à l'opération au budget de l'exercice.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du syndicat(<https://seve-eau.fr>).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-Paul RAOUST

LA PRESIDENTE



Liliane BOYER

